Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG

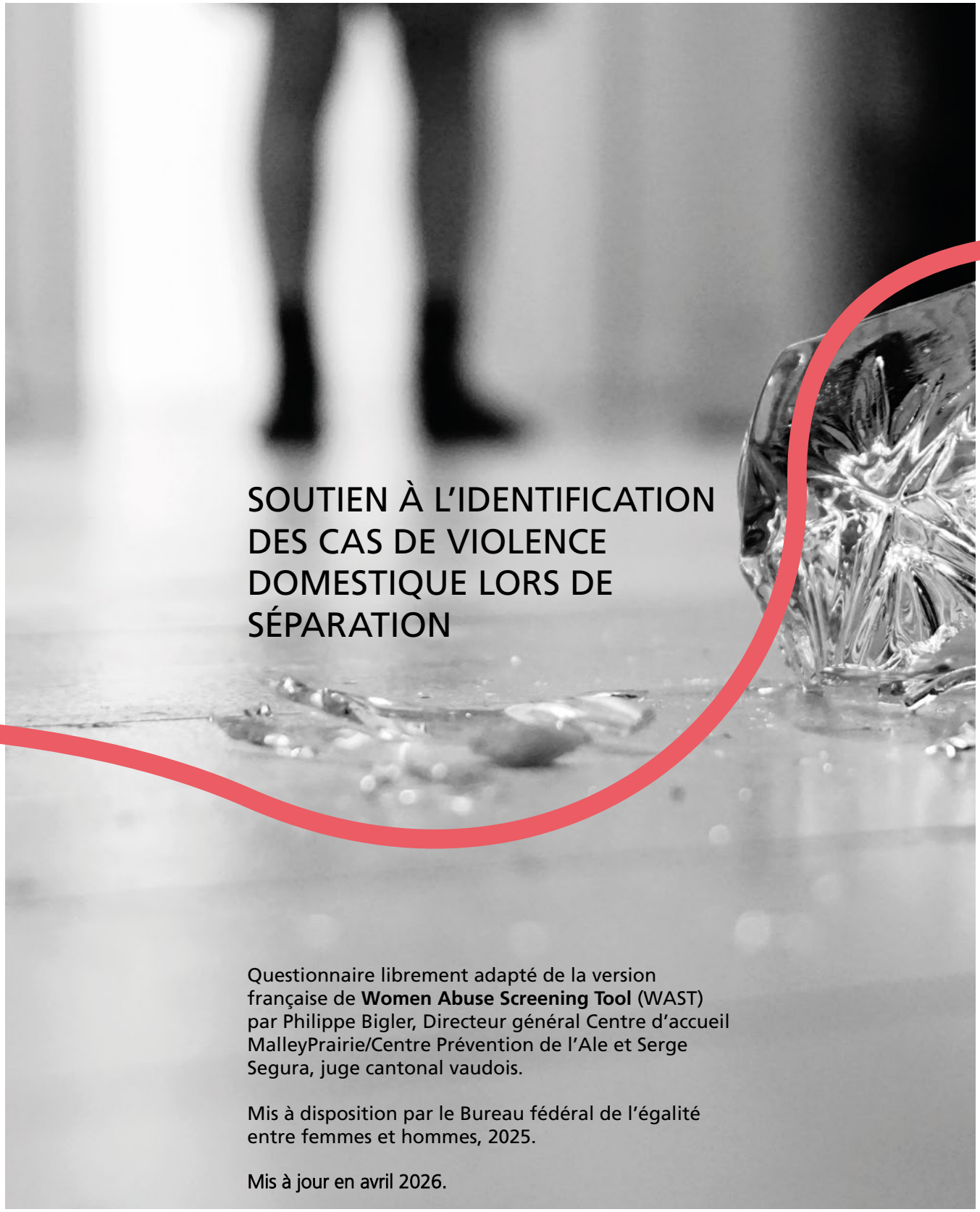

SOUTIEN À L'IDENTIFICATION DES CAS DE VIOLENCE DOMESTIQUE LORS DE SÉPARATION

Questionnaire librement adapté de la version française de **Women Abuse Screening Tool** (WAST) par Philippe Bigler, Directeur général Centre d'accueil MalleyPrairie/Centre Prévention de l'Ale et Serge Segura, juge cantonal vaudois.

Mis à disposition par le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes, 2025.

Mis à jour en avril 2026.

Soutien à l'identification des cas de violence domestique lors de séparation

Les séparations sont des périodes à haut risque pour les féminicides; reconnaître la violence domestique à ce moment-là peut sauver des vies.

Ce questionnaire, qui a fait ses preuves dans le canton de Vaud, est un outil concret qui aide à reconnaître la violence domestique. Il complète le guide « Quel contact après la séparation des parents ? » publié par la Conférence suisse contre la violence domestique (CSVD) sur mandat de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP) et de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS).

A l'initiative de la Confédération, des cantons et des communes dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul en Suisse, ce questionnaire s'adresse aux tribunaux, aux autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) ainsi qu'à d'autres autorités qui sont amenées à reconnaître et prendre en compte la violence domestique dans les procédures de séparation et de divorce.

Des standards minimaux concernant les compétences pour les professions du droit sont également mis à disposition sur le site web du BFEG.

Les questions suivantes doivent être posées individuellement à chaque membre du couple, en l'absence de l'autre.

Afin d'avoir une indication de la présence de violence dans le couple, il est possible de se baser sur les points suivants :

2 points par réponse ◇

1 point par réponse ☐

0 point par réponse ○

A partir d'un score de 5, le test présume avec une forte probabilité que la personne est victime de violence dans le couple.

Attention: cet outil constitue avant tout une entrée dans la discussion et un appui à la réflexion ; le score doit dans tous les cas être interprété avec prudence.

Questionnaire

1. **En général, comment décririez-vous votre relation avec votre conjoint·e ?**

○ Sans tension ☐ Assez tendue ◇ Très tendue

2. **Comment votre conjoint·e et vous arrivez à résoudre vos disputes ?**

○ Sans difficulté ☐ Assez difficilement ◇ Très difficilement

3. **Les disputes avec votre conjoint·e font-elles que vous vous sentez rabaissé·e ou que vous vous sentez dévalorisé·e ?**

○ Jamais ☐ Parfois ◇ Souvent

4. **Les disputes avec cotre conjoint·e se terminent-elles par le fait d'être frappé·e, de recevoir des coups de pied ou d'être poussé·e (bousculé·e) ?**

○ Jamais ☐ Parfois ◇ Souvent

5. **Vous êtes-vous déjà senti·e effrayé·e par ce que votre conjoint·e dit ou fait ?**

○ Jamais ☐ Parfois ◇ Souvent

6. **Votre conjoint·e vous a-t-il déjà maltraité·e physiquement ?**

○ Jamais ☐ Parfois ◇ Souvent

7. **Votre conjoint·e vous a-t-il déjà maltraité·e psychologiquement ? (Insultes, menaces)**

○ Jamais ☐ Parfois ◇ Souvent

8. **Votre conjoint·e vous a-t-il déjà maltraité·e sexuellement ?**

○ Jamais ☐ Parfois ◇ Souvent

9. **Vos enfants ont-ils déjà été témoins de violences à votre égard ?**

○ Jamais ☐ Parfois ◇ Souvent

10. **Vos enfants ont-ils été maltraités physiquement par votre conjoint·e ?**

○ Jamais ☐ Parfois ◇ Souvent

11. *S'il y a des indices de violence :* **Les incidents de violence se sont-ils répétés au fil du temps ?**

○ Jamais ☐ Parfois ◇ Souvent

12. **La gravité des violences a-t-elle augmenté avec le temps ?**

○ Non ◇ Oui

Explication sur la procédure et le fait d'aboutir à un accord et ses conséquences.
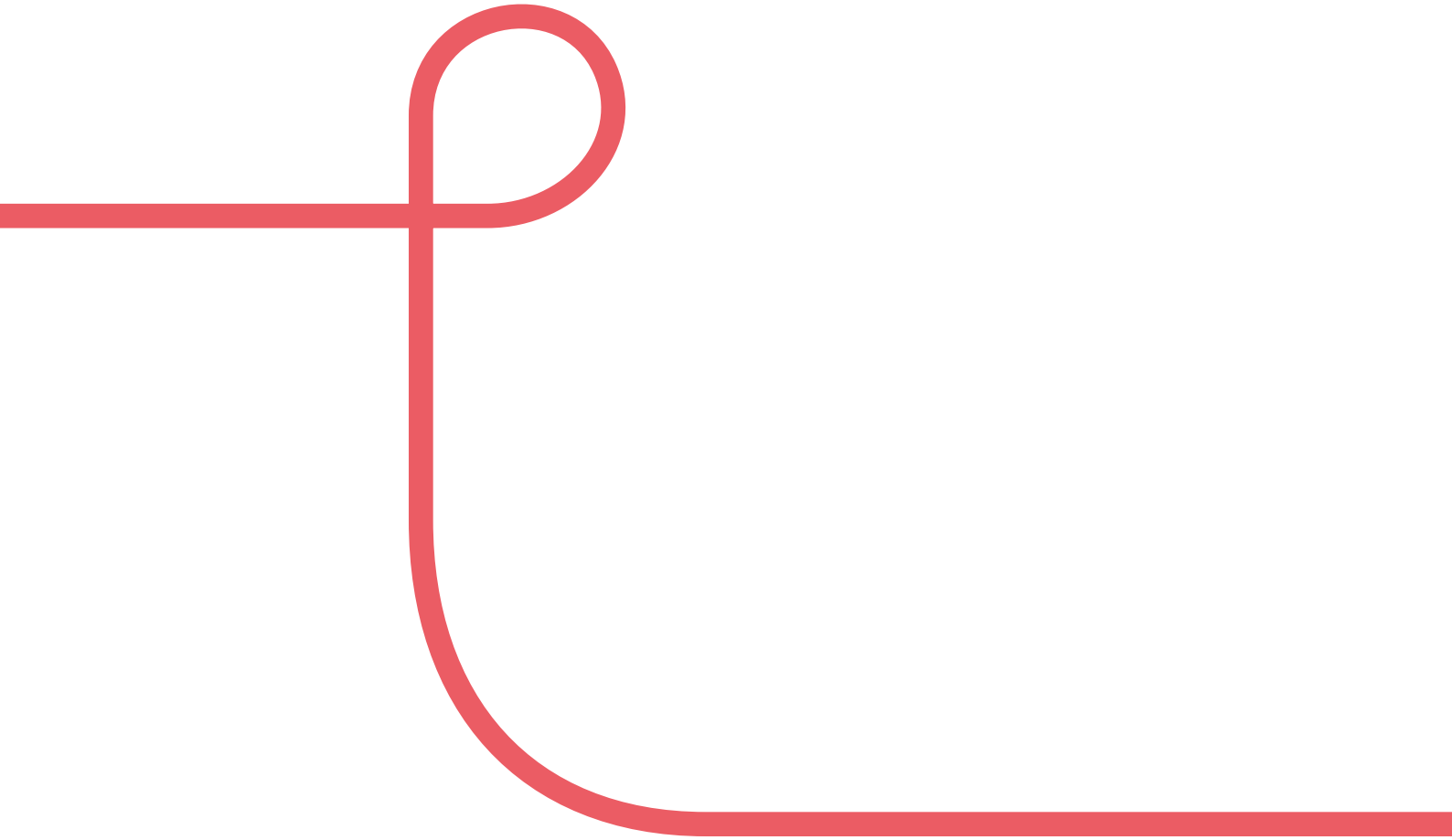
13. **Suite à mes explications, souhaitez-vous consulter un·e avocat·e avant de poursuivre la procédure ?**